



HÔTEL*** LE SAUVAGE

Besançon • France

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE : SÉMINAIRES

Une réservation séminaire est confirmée et reconnue comme ferme et définitive uniquement à la réception des 30% d'acompte, du bon pour accord sur la pro forma et sur ces conditions générales de vente.

- Pour toute annulation totale ou partielle de 14 à 28 jours avant la date d'arrivée : l'hôtel conserve les arrhes soit **30% du montant TTC** des prestations réservées.
- De 7 à 14 jours avant la date d'arrivée : l'hôtel facture **75% du montant TTC** des prestations réservées.
- Moins de 7 jours avant la date d'arrivée : l'hôtel facture **100 % du montant TTC** des prestations réservées.

Modalités :

- La formule journée/soirée d'étude est valable pour les **séminaires d'au moins 12 participants** : Si le nombre confirmé ou réel est inférieur à 12, la facturation à la carte sera appliquée pour les prestations.
- Si le nombre de participants réel est **supérieur au nombre confirmé**, la facturation sera appliquée au réel.
- Si le nombre de participants présents est **inférieur au nombre confirmé**, la facturation sera appliquée au dernier nombre confirmé par écrit.
- Il est possible d'ajuster le nombre de personne pour le déjeuner jusqu'à 3 jours avant le séminaire. Pour les ajouts de dernière minute, l'hôtel Le Sauvage et son prestataire ne pourront être tenus pour responsable du manque, notamment pour les repas.
- Si la **quantité de vin / champagne consommée** est supérieure au forfait validé, les bouteilles supplémentaires ouvertes seront facturées.
- Un séminaire **peut être reporté à une date ultérieure une seule fois** dans l'année en cours sinon l'acompte versé sera conservé par l'hôtel et donc perdu.

Signature (date et bon pour accord)